

Expansion des exportations—Loi

En juin, le président de la SEE a révélé que cette société avait prêté plus de 20 milliards de dollars au cours des 20 dernières années. Sur cette somme, 1 million de dollars ont été défalqués et des dispositions ont été prises pour que 4 autres millions passent par profits et pertes.

J'ai peine à croire que notre situation soit si avantageuse. Qu'arrive-t-il des 202 millions que la SEE a prêtés à la Pologne ou encore aux 260 millions prêtés à la Tchécoslovaquie simplement pour mentionner deux cas qui me paraîtront difficiles à résoudre? Ne serait-il pas réaliste de disposer de plus de 4 millions pour ce genre de créances? Par nos amendements, nous cherchons à établir certaines normes relativement à l'imputabilité et à la responsabilité de la SEE. Compte tenu des états de service de certaines sociétés de la Couronne à cet égard, ces propositions ne semblent-elles pas se justifier? On penserait que les dirigeants actuels de la SEE seraient heureux de partager cette responsabilité compte tenu de la conjoncture économique actuelle à travers le monde.

À l'heure actuelle, les pays en voie de développement et des pays de l'Europe de l'Est doivent plus de 700 millions à des banques et à des gouvernements occidentaux. Il faut donc y songer deux fois avant de prêter encore à ces pays. Est-il exagéré que les parlementaires en leur qualité de représentants des contribuables, veuillent de temps à autre examiner à fond les finances de la Société? C'est une affaire de bon sens. Voilà pourquoi je prie tous les députés d'approuver ces amendements dont l'objectif est de faire de la SEE une entreprise publique à la fois prudente et responsable.

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Monsieur le Président, quelques-uns d'entre nous nous sommes livrés à des recherches poussées pour tâcher de faire pression sur le gouvernement, non pas au sujet de ce projet de loi, mais d'une autre mesure dont la Chambre est saisie. Une des principales raisons pour lesquelles nous avons attaqué la mesure de sécurité proposée par le gouvernement, à la Chambre et en public, c'était à cause d'une absence totale de responsabilité et d'imputabilité ministérielles envers le Parlement. Je prends la parole aujourd'hui sur le projet de loi concernant la Société pour l'expansion des exportations parce que, à mon sens, les mêmes grands principes s'appliquent à la SEE et à la mesure sur l'agence de sécurité.

● (1530)

Je sais que toute comparaison est odieuse—peu m'importe ce que d'autres députés peuvent dire du ministre, c'est un chic type et je ne peux pas lui en vouloir—mais j'aimerais lui signaler les attitudes différentes que nous constatons parfois. Le ministre veut-il se laisser damer le pion par le solliciteur général (M. Kaplan)? Ce dernier a retiré le projet de loi sur l'agence de sécurité ou il n'a pas l'intention d'en poursuivre l'étude au cours de cette session-ci. La Chambre n'en sera pas saisie. Le solliciteur général s'est rendu compte que, du point de vue de sa responsabilité et de son imputabilité ministérielles envers la Chambre, il faisait erreur et il a décidé très judicieusement de remanier le projet de fond en comble.

Je supplie le populaire et attachant ministre chargé du projet de loi de se rendre à l'évidence et, blague à part, de reconnaître que la question est très grave. Étant donné l'importance de la Chambre ainsi que de l'intégrité et la moralité du régime parlementaire démocratique, il devrait s'assurer que la Société

soit pleinement responsable non seulement envers le Parlement, mais aussi envers lui-même. Nous savons tous comment les sociétés de la Couronne peuvent mettre le ministre et le gouvernement dans le pétrin et leur créer de graves ennuis.

À la vérité, la Société pour l'expansion des exportations échappe au contrôle du Parlement. Il faut donc modifier le projet de loi pour obliger la Société à rendre des comptes complets au Parlement, qui devrait pouvoir examiner à la loupe ses dépenses. La SEE n'est pas tenue de présenter un budget d'exploitation; elle n'est pas obligée non plus de présenter ses prévisions de dépenses ou encore d'informer les Canadiens en révélant à la Chambre ou à un comité parlementaire l'importance de sa liste de paye. C'est absolument déplorable, monsieur le Président. La SEE peut emprunter à loisir des sommes exorbitantes au nom des contribuables canadiens, de leurs enfants et de leurs petits-enfants sans avoir besoin d'une autorisation du Parlement.

Si le projet de loi est adopté tel quel, la Société pour l'expansion des exportations va pouvoir augmenter son capital grâce aux fonds publics; il suffit pour cela que le ministre des Finances (M. Lalonde) approuve la recommandation en ce sens que le conseil d'administration lui aura présentée. Les contributions ne seront soumises à aucun mécanisme de contrôle parlementaire. Le gouvernement n'a qu'à fournir au conseil d'administration l'argent des contribuables, et celui-ci pourra le dépenser à peu près comme il l'entend.

Avec l'adoption du projet de loi, le ministre des Finances aura le droit absolu de souscrire au capital de la Société. Nous n'aurons plus besoin de nous prononcer; fini; plus de renvoi à la Chambre et peut-être même plus au ministre. Je ne suis pas d'accord, monsieur le Président.

Pire encore, peu importe que le gouvernement lui ait versé le capital, la Société pour l'expansion des exportations aura le droit d'emprunter jusqu'à concurrence de 20 milliards de dollars grâce à la réputation de solvabilité du Canada. Il s'agit de son capital autorisé; il n'est pas nécessaire qu'il lui ait été versé, et pourtant, elle n'a pas à rendre de comptes à la Chambre, au Parlement ni aux Canadiens. C'est inadmissible: il faut modifier la mesure.

Il est par ailleurs prévu que le gouvernement peut faire des avances de prêts qui ne sont pas de nature commerciale ou ne comportent pas de risques, de l'avis du conseil d'administration. Si ces dispositions sont adoptées, le gouvernement pourra autoriser jusqu'à concurrence de 10 milliards de dollars pour des prêts inacceptables dans le monde des affaires et du commerce. Par conséquent, sans avoir à s'adresser au Parlement, le gouverneur en conseil pourra faire un marché de 10 milliards de dollars en toute liberté; les parlementaires n'auront pas un mot à dire.

Pouvez-vous me dire sans réfléchir, monsieur le Président, combien il y a de zéros dans un milliard? Vous devez prendre le temps d'y penser. La plupart d'entre nous ne verront jamais autant d'argent au cours de toute notre vie. Ce projet de loi va porter à 62 milliards la somme que la Société pour l'expansion des exportations est autorisée à emprunter, à prêter et à assurer sans consulter le Parlement. Cela va doubler son capital autorisé; autrement dit, la Société pour l'expansion des exportations pourra emprunter jusqu'à 20 milliards au lieu de 10 milliards. Son capital autorisé sera doublé; autrement dit, la